

# Aides aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs

Des permanences animées par le COMAL  
près de chez vous !



## Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx

A la CC Côtes de  
Champagne et Val de Saulx  
à VANVAULT-LES-DAMES  
8 place du Matras  
de 14h à 16h

Jeudi 2 mai 2019  
Jeudi 4 juil. 2019  
Jeudi 3 oct. 2019  
Jeudi 5 déc. 2019

A la mairie de  
SAINT-AMAND-SUR-FION  
28 rue du Nochet  
de 14h à 16h

Jeudi 6 juin 2019  
Jeudi 5 sept. 2019  
Jeudi 7 nov. 2019  
Jeudi 9 janv. 2020

A la mairie de  
SERMAIZE-LES-BAINS  
rue Lombard  
de 14h à 16h

Jeudi 13 juin 2019  
Jeudi 11 juil. 2019  
Jeudi 12 sept. 2019  
Jeudi 10 oct. 2019  
Jeudi 14 nov. 2019  
Jeudi 12 déc. 2019  
Jeudi 16 janv. 2020

## Communauté de Communes Perthois, Bocage et Der

A la CC Perthois, Bocage et Der  
SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT  
23 rue de Radet  
de 14h à 16h

Jeudi 16 mai 2019  
Jeudi 18 juil. 2019  
Jeudi 17 oct. 2019  
Jeudi 19 déc. 2019

A la mairie de  
THIEBLEMONT-FAREMONT  
19 Grande rue  
de 14h à 16h

Jeudi 20 juin 2019  
Jeudi 19 sept. 2019  
Jeudi 21 nov. 2019  
jeudi 23 janv. 2020



N'hésitez plus,  
renseignez-vous !

**CoMAL.SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT 51

COMAL SOLIHA 51  
16 bd Hippolyte Faure  
51000 Châlons-en-Champagne  
03.26.64.13.93  
N°Vert 0 800 77 29 30  
comal@comalsoliha51.fr

# OPAH de l'Est du Pays Vitryat

AMELIOREZ VOTRE LOGEMENT  
AVEC DES AIDES EXCEPTIONNELLES



Dernière année pour l'OPAH!



**CoMAL.SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT 51



## Des subventions possibles de la part de l'ANAH, de la Région Grand Est et de la Communauté de Communes

### Pour quelles subventions ?

- Des subventions possibles de 25 % à 80 % sur le montant HT des travaux éligibles

### Pour quels travaux ?

- Economie d'énergie : isolation, ventilation, chauffage ...
- Maintien à domicile et adaptation du logement
- Lutte contre l'habitat indigne
- Rénovation pour louer en loyer maîtrisé

Uniquement les travaux réalisés par des professionnels du bâtiment

### Pour quels batiments ?

- Les logements du parc privé ayant plus de 15 ans

### Pour qui?

- Les propriétaires qui occupent leur logement (sous conditions de ressources)
- Les propriétaires qui louent leur logement (personne physique ou morale)

## Avant d'engager vos travaux

Pour les propriétaires occupants, munissez vous de votre dernier avis d'imposition  
Pour les bailleurs, contactez directement le COMAL

1 **Contactez le  
COMAL SOLIHA  
51**

- par téléphone au 03.26.64.13.93 ou

 N° Vert 0 800 77 29 30

- venez aux permanences près de chez vous  
(dates au dos)

2 **Constitution  
de la demande**

Si vous êtes éligibles aux subventions,  
un dossier vous est envoyé

3 **Visite technique**

A réception des documents administratifs, un  
technicien effectue un diagnostic gratuit de  
votre logement

4 **Dépôt du dossier  
aux financeurs**

A réception des pièces (devis, attestation,...)  
et en fonction du diagnostic, votre conseiller  
constitue les dossiers de demandes de  
subventions

5 **Accords des  
financeurs**

Accords des financeurs : l'ANAH, les collectivi-  
tés et les caisses de retraite, etc.

**Attendre les autorisations, fournies par le  
COMAL, avant de commencer les travaux**